

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.03.2025
. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-33

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 43
. votants : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, MM. DE WITEASSE THEZY Charles, HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, M. FRISON Fabrice,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATE Benoît.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane,

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :



SPORT
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES
MINI TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU GYMNASSE PASTEUR A NESLE

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite optimiser l'utilisation de ses équipements sportifs et plus particulièrement le mini terrain synthétique situé dans l'enceinte du Gymnase Pasteur de Nesle, et pour lequel des créneaux restent disponibles.

Compte tenu des disponibilités et de la demande, la CCES souhaite étendre la mise à disposition du terrain en l'ouvrant à la location aux clubs extérieurs au territoire de la CCES (après affectation prioritaire des créneaux annuels aux clubs sportifs ou scolaire de la Collectivité qui se verront eux accorder la gratuité). Un tarif de location de 50 € TTC par créneau de 2 heures est proposé pour la mise à disposition du terrain et d'un vestiaire à un club extérieur au territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Communauté de Communes dispose d'un équipement disponible boulevard Pasteur à Nesle, pouvant répondre aux besoins de plusieurs associations sportives externes à la CCES,

Il est proposé de fixer par l'intermédiaire du projet de convention présenté en annexe, les conditions et les engagements réciproques permettant la mise à disposition à toute une association sportive extérieure au territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme l'équipement susmentionné,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau Communautaire du 03 Février 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve les termes du projet de convention ci-annexé,

. fixe le tarif de location à 50 € TTC la séance de 2 heures du mini terrain synthétique du Gymnase Pasteur de Nesle, pour toute association sportive extérieure au territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

. précise que les clubs sportifs ou scolaire de la CCES resteront prioritaires et ne sont pas concernés par cette convention,

. autorise le Président à signer cette convention avec les associations sportives extérieures au territoire,

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

